

Thème :

« *Pouvons-nous tout pardonner ?* »

(2/3)

Extraits de restitution d'un débat du café-philo
de Chevilly-Larue (94)
<http://cafes-philo.org/>

Débat :

► Dans l'étymologie de pardon, il y a « donner », (faire grâce – Tenir quitte), c'est-à-dire une idée de gratuité, sans condition, sans contrepartie, qui ne se monnaie pas. Ça ne peut concerner que deux individus et pas toute une société qui devrait demander pardon, ou pardonner. Pour qu'une chose demande à être pardonnée il faut qu'il y ait un acte condamnable, (de damnare : blâmer, réprouber, condamner), reconnaître l'offense et dire comment elle va être punie. Condamner induit la punition d'une offense ; alors, le pardon est-ce que c'est une réparation, ou juste un appel à la paix, une rémission, une remise en équilibre ? C'est toute une démarche. Démarche qui touche à la psychologie, comme à la morale. Et l'on n'évitera pas dans le sujet les crimes de guerre, où là aussi se pose la question : « peut-on tout pardonner ? », et quel rôle pour l'oubli ?

► Le mot qui m'interpelle dans la question « Pouvons-nous tout pardonner ? » c'est le mot « tout ». Ceci parce qu'on pense à des choses terribles, et pas à des petites querelles de famille. Si on pose la question avec le « tout » on sent que ce sera plus facile de pardonner à un ensemble d'individus, plus qu'à un seul. Il me serait très difficile d'absoudre le crime d'un être cher, même si je sais que la haine est destructrice, et qu'il faudra bien chasser la haine pour se reconstruire.

► Les dictionnaires nous disent que « pardonner » c'est renoncer à punir, cesser d'entretenir de la rancune, et d'avoir de l'indulgence pour excuser... et André Comte-Sponville dans son dictionnaire, lui, nous dit : « *Accorder le pardon, ce n'est pas donner l'absolution qui supprimerait ou effacerait la faute, ce que nul ne peut, ni ne doit. Pardonner, ce n'est pas oublier, ni effacer, c'est renoncer le cas échéant à punir ou à haïr...* ». Dans le manuel de philosophie Cuvillier, à la question : pourquoi envisager de pardonner, de pardonner quelque chose de grave ? Il est répondu : que ce sera en fonction de certaines personnes, ayant, ou pas, la faculté de discerner le bien du mal, et d'une conscience morale et intuitive. Celle-ci porteuse de sentiments de bienveillance. Alors si je me dis : j'ai subi un affront, quelque chose m'a blessée, traumatisée, et que je garde de la haine au fond de moi ; alors, par confort, par lâcheté, vais-je pardonner, pour me soulager de ce poids ? Après l'attentat du 13 novembre 2015, un homme ayant perdu son épouse dans cette tuerie, disait, j'ai pardonné. Je n'ai pas le choix, car toute la haine qui était en moi m'aurait pourri la vie entière. Qu'aurais-je fait à sa place ? De même ? Mais je ne veux pas pour autant, que le pardon soit la tolérance totale.

► Aujourd'hui nous avons fait la promotion du pardon historique, qui a prit le nom de « repentance », ce qui amène d'une façon paradoxale, à demander aux petits-enfants, voire aux arrière-petits-enfants ; de demander pardon des actes de leurs ancêtres. Ce qui, somme toute, est gratuit, tenant du simulacre où chacun est abusé. Dans le pardon historique, on remarque aussi que par humanisme on pardonne plus à un groupe d'hommes, qu'à un seul être. C'est ainsi, qu'on a pu pardonner au peuple allemand, cela fut symbolisé par la poignée de main à Verdun entre Helmut Kohl et François Mitterrand en 1984; ce qui en aucune façon pardonne Hitler, Himmler, Heydrich, Eichmann, et combien d'autres.

► Cette nécessité du pardon a longtemps été ce besoin de résilience des enfants des Allemands de la génération hitlérienne ; thème développé dans le livre de Bernhard Schlink « Le liseur », comment affronter cet héritage, avec le sentiment de culpabilité.

► Le pardon c'est toujours quelque chose qui remplace la justice sociale par un jugement moral. Le pardon s'il n'est pas lié à une seule personne, peut être le fait de plusieurs personnes, voire d'un groupe, ou d'une famille, comme en Corse ; mais c'est lorsque la justice, en droit, est dépassée par le jugement moral, car le droit n'a pas à pardonner. Alors ! Est-ce qu'il y a des actes impardonnables ? bien ! Forcément ! Et puisque c'est lié au jugement moral, ça varie suivant les individus, les cultures, les pays. L'insulte que je ne supporterai pas, laissera un autre, indifférent. Alors, oui, pour reprendre

l'idée déjà émise, est-ce que le pardon peut être utilisé pour se soulager ? Le journaliste, Jean-Paul Koffmann, otage au Liban, de mai 1985 à Mai 1988, dira : pour moi pardonner, c'est un acte d'hygiène mentale. Si je ne pardonne pas je deviens fou. Ça veut dire, qu'il n'y pas de pardon vis-à-vis de l'acte, ça se situe par rapport à lui-même. Et quant à dire, le pardon peut me faire oublier, je pense à Marin Luther King, qui dans son ouvrage : « La force d'aimer », dit : « \Rightarrow », mais c'est (dit-il en substance) : si je pardonne, je dois aller jusqu'à l'oubli. On peut, ne pas être tous d'accord sur ce point de vue. Si on pardonne qu'en relation à soi, on n'est pas en mesure de faire comprendre à celui, à ceux, qui ont fait un acte reproché, que l'on veut pardonner. Alors ! Dans la pardon, est-ce qu'il n'y a qu'un acte en rapport avec soi-même ? Acte d'hygiène morale ? De soulagement ? Ou est-ce qu'il y a une dimension à l'adresse de l'autre, qui lui dit : je veux que tu comprennes, que ce que tu as fait ce n'est pas bien !

► Une petite brouille, on cesse de se voir, le temps passe, on ne veut pas revenir en arrière. Puis survient un décès, on aurait voulu faire un pas, faire un geste, trop tard. Peut-on en tirer la leçon ?

(A SUIVRE)